



Communal en Artigues



*Joyeux Noël
& Bonne Année
2019*

Sommaire

Mot du Maire	p.2
Etat Civil	p.3
Info. Utiles	p.4,5,6
Elections	p.6
Recensement population	p.7
Parcours de Citoyenneté	p.8
Budget	p.9
Parc de l'Hubac	p.10
Réhabilitation STEP.....	p.10
PLU	p.11
Projet Parc éolien/PV	p.11
Sècheresse 2017	p.12
Contrats eau/Assainissement...	p.12
Règlementation Feu	p.13
Diplômés	p.14
CCPV	p.15
Enfance - Jeunesse	p.16, 17
Festivités	p.18, 19
Vie Associative	p.20 à 23
N° Utiles	p.24

Le mot du Maire



Mes chers Administrés,

Je suis heureux de vous faire parvenir un exemplaire de notre journal que nous nous attachons, mon équipe et moi-même, à réaliser conjointement chaque année.

Alors que l'été indien nous a gratifié d'une chaleur très agréable, il nous faut déjà nous tourner vers Noël et

les fêtes de fin d'année.

2018, une année remarquable face au réchauffement climatique, qui n'est pas sans conséquences, avec des pertes considérables sur les récoltes agricoles (le principal revenu pour notre commune).

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux Artiguais, venus habiter ce village qui offre un excellent cadre de vie, dans la tranquillité et le repos, loin de la pollution de la ville.

Vous trouverez dans cette édition annuelle du bulletin, un état des lieux des actions entreprises en 2018, l'avancée des projets en cours, mais aussi les actions et manifestations proposées par les associations de la commune, que je ne manquerai pas de remercier pour leur implication et dévouement.

Tout en vous laissant le soin de découvrir cette rétrospective en image et par les mots, je vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux le **Samedi 26 Janvier 2019 à 18H30 à la Salle Polyvalente Maurice Janetti**.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !

Gabriel MAGNE
Maire de la Commune d'Artigues



«Francis Gillet, Maire de la commune de Saint-Julien le Montagnier de 1999 à 2014, nous a quitté en Novembre dernier.

Je souhaitais, par ces quelques lignes, rendre un dernier hommage à mon ami, un homme aux multiples casquettes : Président et Vice-Président dans différents domaines agricoles, Président du Syndicat de la trufficulture du Var. Connu dans tout le département du Var, il n'a cessé de mettre en avant sa détermination et sa conviction au service de ceux qui croisaient sa route. Empreint d'une énergie débordante et d'une personnalité sans pareil, il laisse aujourd'hui un grand vide dans nos communes.»

Gabriel MAGNE
Maire de la Commune d'Artigues

MAIRIE D'ARTIGUES

Accueil ouvert au public :

- Lundi et Vendredi :
8h00 à 12h30 - 14h00 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Jeudi :
8h00 à 12h30

Tél. 04 94 80 31 02

Fax : 04 94 80 59 38

mairieartigues@orange.fr

www.mairie-artigues.com

Pour toujours plus
d'informations
abonnez-vous à notre
newsletter sur le site
mairie-artigues.com

Directeur de la publication :
Gabriel MAGNE, Maire

Réalisation/Conception :
Nathalie METZ, 3e Adjointe

Impression : Accolade

Tirage : 250 exemplaires

Crédits photos :
B. ORLANDINI, Fotolia, Shutterstock

État Civil ...

NAISSANCE

05/08/2018 : Lorenzo, Roland, Christian LORCET
Fils de Gabriel, Serge, Hervé LORCET
Et de Karine, Mathilde UGHETTO

MARIAGES

09/06/2018 : Sophie, Fabienne DEBARD
& Jean-Michel, Georges, Serge AYME

28/07/2018 : Stéphanie, Lucette, Jenny TOGNETTI
& Patrick, Paul, Alexandre SOUQUE

PACS

01/10/2018 : Béatrice, Véronique, Madeleine
DEGEURCE & Christian, Denis VIANO

DÉCÈS

25/04/2018
Roger, Charles, Jules ROBERT

04/11/2018
Tanguy, Joffrey CARMONA

04/11/2018
Laura, Charlotte, Christine TARTIERE



Sophie et Jean-Michel AYME



Stéphanie et Patrick SOUQUE



Béatrice DEGEURCE et Christian VIANO

Au Quotidien ...



La gestion des services de l'eau et de l'assainissement collectif est déléguée à la société SUEZ (SEERC) de l'agence du Verdon par contrat d'affermage.

Chemin de l'Auro - Le Plan
04800 GREOUX LES BAINS

Service client : 0 977 409 431
Service d'urgence 24h/24 :
0 977 429 431

Toutes les informations sur l'eau de votre commune sur le site internet www.toutsur-moneau.fr



Dépannage Grand Public : 09 72 67 50 83

Ecoute clients : 09 69 32 18 61

serviceclients-ca@enedis.fr

Branchement courte durée : 09 69 321 822

Raccordement Electricité :

Par internet : www.enedis.fr

Si vous constatez une panne sur l'éclairage public, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie.



Location Salle Polyvalente Maurice Janetti

La salle Polyvalente d'Artigues est proposée à la location, aux tarifs suivants :

- Pour les habitants d'Artigues : 250 €
- Pour les habitants extérieurs : 500 €

Pour toute réservation, un contrat de location sera établi.

La photocopie de votre assurance, ainsi qu'un chèque de caution seront à remettre lors de la réservation.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Vos demandes de délivrance de titres (carte grise, carte d'identité, passeport) sont simplifiées avec un service public accessible en ligne 24h/24, 7j/7, pour tous et partout sur le territoire.

Un seul compte pour toutes vos démarches sur : <https://ants.gouv.fr>

La dématérialisation s'inscrit dans le plan Préfectures nouvelle génération, qui engage le ministère de l'Intérieur dans une nouvelle démarche qualité avec ses usagers.

sur Artigues !

Déchetterie

La déchetterie de Rians est ouverte du lundi au samedi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, sauf dimanche et jour férié.

Liste et horaires d'ouvertures de l'ensemble des déchetteries de la CCPV, sur notre site internet www.mairie-artigues.com/services/déchetteries ou sur le site internet <https://www.mon servicedechets.com>.



Depuis le 1er février 2018, les déchetteries de Ginasservis, Rians, Saint Julien, Saint Martin et Vinon ne reçoivent plus les **déchets de chantier des professionnels du bâtiment**. **Les négociants en matériaux les récupèrent.**
RdV sur le site : www.dechets-chantier.ffbatiment.fr

Pour plus d'informations Syndicat Mixte de la zone du Verdon Tél. : 04 98 05 20 10



Enlèvement des encombrants



La Commune d'Artigues assure le ramassage des encombrants sur rendez-vous téléphonique auprès du secrétariat de la mairie.

Attention : Décharge sauvage interdite sous peine de poursuites



Ordures Ménagères



Le service de ramassage des ordures ménagères a été confié au groupe Nicollin. Jour de collecte : Mercredi

Pour améliorer le service rendu aux usagers, le Syndicat Mixte de la zone du Verdon vous propose de lui signaler les problèmes de collecte en lien avec les ordures ménagères et le tri sélectif. RDV sur le site de la Communauté de Communes pour remplir le formulaire en ligne <http://www.provenceverdon.fr> ou bien contactez le secrétariat de la mairie qui se chargera de faire remonter vos doléances.



Point tri : La Cabane à Cartons

Le Syndicat Mixte de la zone du Verdon a mis à disposition des communes un nouvel équipement pour collecter les gros cartons : **La Cabane à cartons**. Sur notre commune, vous les trouverez au point tri du Grand Hubac, ainsi qu'à celui de la gare routière.



Défibrillateur (DAE)

Le défibrillateur est conçu pour permettre à toute personne même non médecin de sauver une vie.

Il est implanté devant l'entrée de la mairie, au-dessous de la salle des fêtes.

Une formation de base des gestes aux premiers secours sera prochainement proposée au public.



Elle assure les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

Offres d'emploi gérées par la Mission Locale disponibles mensuellement, sur le **site de la mairie ou directement sur <http://www.missionlocale-ohv.fr/offres-demploi/>**

Antenne de Vinon sur Verdon :
Maison des Services et de l'Emploi 44 rue Saint André BP 10 - 83560 Vinon - Tél. : 04 92 78 82 00 - vinon@missionlocale-ovh.fr



MSAP

Sa mission :

Accueillir, orienter et aider les usagers dans leurs relations aux administrations et organismes publics.

MSAP Rians :

Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Adresse : Chemin de l'Umède Quartier de l'Umède RD 3 83560 Rians - Tél. 04 94 78 53 27 - msap-rians@provenceverdon.fr

MSAP Barjols :

Ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 16h. Mercredis de 9h à 12h.

Adresse : Ancien collège de Barjols 261 av. de Tavernes à Barjols. Tel : 04 94 77 10 08
msap-barjols@provenceverdon.fr

La MSAP offre la possibilité aux populations, en un même lieu, d'être accueillies, informées, assistées dans ses démarches administratives. Internet est mis à disposition pour contacter les administrations et les organismes publics.

Inscriptions sur les listes électorales



Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en mairie avant le 31 décembre afin de s'inscrire sur les listes électorales.

Il convient de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile récent (datant de moins de 3 mois).



Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles auront lieu le Dimanche 26 mai 2019.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,9 millions de personnes ont répondu en ligne en 2018, soit une économie de plus de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE. UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

L'Agent Recenseur :

L'agent recenseur est recruté par la commune et formé par l'Insee.

Quand il se présentera chez vous, il devra obligatoirement décliner son identité, et vous présenter sa carte officielle de recenseur (cf:spécimen).



Pour éviter tout risque de démarchage non-officiel, voici l'identité de la personne recrutée par la commune pour effectuer le recensement :

Madame Brigitte ORLANDINI.



En cas de doute vous pouvez vérifier son identité auprès du secrétariat de mairie.

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

- ➔ **ÉTAPE 1** L'enseignement de défense (classes de 3^{ème} et 1^{ère}).
- ➔ **ÉTAPE 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).
- ➔ **ÉTAPE 3** La JDC (journée de défense et citoyenneté), avant 18 ans.

➔ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP, etc.).



JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

 www.defense.gouv.fr/jdc  **DEFENSE .GOUV.**

MINISTÈRE DES ARMÉES



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*

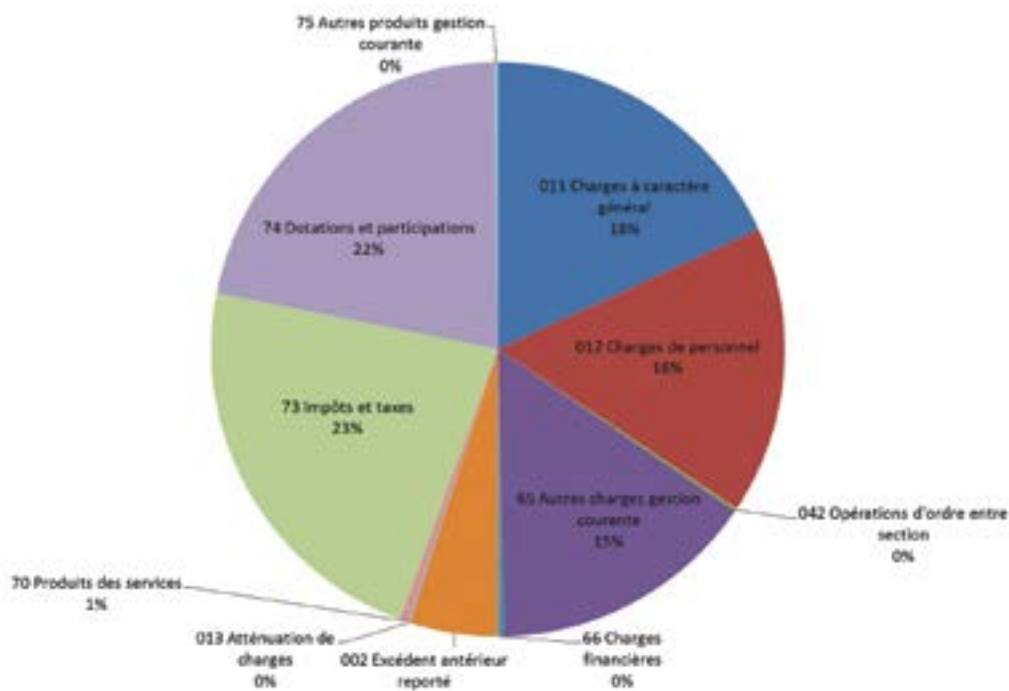


ma JDC .fr
Journée Défense et Citoyenneté

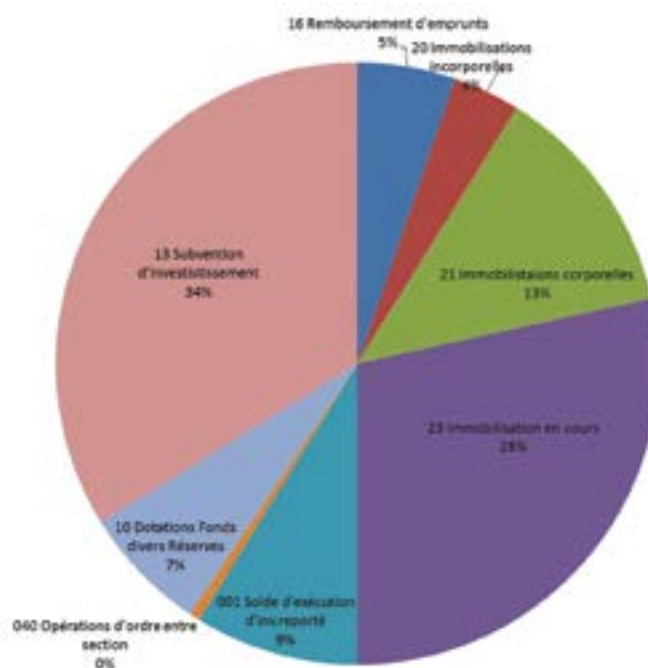
Budget 2018 Communal

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	338 880,30 €	338 880,30 €
Section d'Investissements	110 623,35 €	110 623,35 €
Total	449 503,65 €	449 503,65 €

Section de Fonctionnement - répartition par chapitre



Section Investissement - répartition par chapitre



Malgré une baisse des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal a fait le choix de ne procéder à aucune augmentation d'Impôts en 2018.

Réalisation du Parc de l'Hubac

A la suite des fortes pluies de la mi-octobre, il a été constaté que le talus de terre naturelle boisé avec mur de pierres sèches, délimitant la plateforme haute où se trouve le city-parc et la plateforme basse où était prévue l'aire de jeux des enfants, était trop fragile et non suffisamment stable pour implanter la promenade en platelage bois.

Afin de ne prendre aucun risque et pour garantir la sécurité du public, il a été décidé de déplacer l'aire de jeux en partie haute de la parcelle sur une plateforme offrant toute la stabilité requise.

Une clôture et un portail, pour lesquels une subvention nous a été octroyée par le Fond Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT), seront posés dans le courant de l'année 2019.



Réhabilitation de la Station d'épuration du Grand Hubac

La commune a finalisé en fin d'année 2017 son schéma directeur d'assainissement qui a conclu à la nécessité d'engager un certain nombre de travaux avec, comme priorité n°1 la réhabilitation urgente de la station d'épuration Grand Hubac.

Ce schéma directeur d'assainissement, mené en parallèle des études visant à doter la commune de son PLU, a intégré les projets de densification des prochaines années des secteurs déjà desservis par l'assainissement et a précisé les extensions de réseaux qu'il conviendrait d'envisager une fois la station remise en état.

Afin de poursuivre le développement du village tout en assurant la préservation du milieu naturel, la commune a donc en projet la remise aux normes rapide de la station d'épuration Grand Hubac.

Sur la base des études détaillées dans le schéma directeur et discutées lors des comités de pilotage de l'étude, le choix de la collectivité s'est arrêté sur la création d'une station d'épuration de type « filtres plantés de roseaux », dimensionnée pour traiter 210 équivalent-habitants (EH).

La nouvelle unité sera construite à proximité de la station actuelle (qui sera démontée après-coup), sur une parcelle communale.

Coût prévisionnel de l'opération : 252 000 € HT

Cette opération sera co-financée par les services de l'Etat (DETR), le Département du Var et l'Agence de l'Eau.

Pour mener à bien ce projet qui nécessite des compétences multiples, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès de la SPL ID 83. La personne en charge de cette mission devrait être désignée dans le courant du mois de décembre.



Du POS au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le Plan d'Occupation des Sols (POS) a changé de dénomination et est devenu le Plan Local d'Urbanisme (PLU), nouvel instrument de planification.

Le PLU est un outil qui permet de promouvoir un aménagement plus cohérent, intégrant les multiples thématiques de l'urbanisme : l'habitat, les déplacements, l'économie et l'environnement, le tout dans une perspective de développement durable.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

C'est le document de planification urbaine élaboré à l'échelon communal. Il détermine le projet de développement communal pour les dix années à venir en prenant en compte toutes les thématiques qui touchent le territoire et qui ont une incidence sur l'évolution du cadre de vie des Artiguais. A partir des orientations retenues, il fixe les règles d'occupation et d'utilisation du sol : où, quoi, comment construire ?

Il est constitué de différentes pièces :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.),
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.),
- un règlement de pièces écrites,
- un règlement graphique,
- des annexes.

Rappel de la procédure d'élaboration du PLU :

- Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 19 juin 2015
- Le Conseil Municipal a débattu sur le PADD le 15 avril 2016
- Les réunions de concertation avec les Personnes Publiques Associées et la population se sont tenues aux mêmes dates à quelques heures d'intervalle, soit les 16 juillet 2015 et le 13 mai 2016
- Le projet de PLU a été « arrêté » par le Conseil Municipal le 13 février 2017
- Une enquête publique s'est tenue du 2 octobre au 3 novembre 2017

► **Le PLU a ensuite été approuvé par le Conseil Municipal le 18 janvier 2018.**

Le PLU peut être consulté en Mairie ou sur le site internet www.mairie-artigues.com



Lors de la construction de vos murs de clôture et accès à votre propriété, il est impératif de respecter les distances afin de laisser la libre circulation aux engins pour l'entretien des chemins communaux.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE PARC ÉOLIEN ET PV



Projet Parc Photovoltaïque :

- **Mai/juin 2018** : enquête publique relative à la seconde demande de défrichement,
- **18 Juillet 2018** : obtention de l'autorisation de défrichement,
- **Septembre/octobre 2018** : enquête publique relative au permis de construire,
- **15 novembre 2018** : autorisation du permis de construire,
- **Fin 2019 début 2020** : Mise en service du Parc.



Projet Eolien Artigues - Ollières :

11/09/2018 : Un Arrêté Préfectoral portant prescriptions complémentaires à l'Autorisation d'exploiter.

- **13/11/2018**, devant Notaire, les baux suivants ont été signés :

- * Bail emphytéotique relatif à la mise à disposition de terrains communaux pour l'espèce protégée du criquet hérisson ;
- * Bail emphytéotique relatif à l'ensemble des Servitudes liées au projet éolien.

Démarrage des travaux prévu au Premier Trimestre 2019.

Sécheresse 2017

Demande Communale de Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par courrier en date du 2 mars 2018, la Commune d'Artigues sollicitait la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, suite à des phénomènes de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur notre commune **pour la période du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017.**

Cependant, le caractère anormal de la sécheresse n'est démontré pour aucune des périodes étudiées sur le territoire de la commune.

En conséquence, l'arrêté interministériel n° NOR INTE1824834A signé le 18 septembre 2018 et publié au Journal Officiel le 20 octobre 2018 n'a pas reconnu la Commune d'Artigues en état de catastrophe naturelle.



Médiathèque des Pallières

La Médiathèque des Pallières a été inaugurée 09 juin dernier par Madame le Maire d'Esparron, Martine ARIZZI, entourés de la Conseillère Départementale Séverine Vincendeau, des Maires d'Artigues, Gabriel MAGNE et de Saint Martin, Bernard de Boisgeline, de son Adjoint à la Culture Christian GHINAMO et des élus des trois Communes.

Une inauguration Riche en émotions, en rencontres, en partage, en bonheur !

De nombreux Artiguais, Esparronnais et Saint-Martinais étaient venus accompagner l'équipe de bénévoles pour l'inauguration de la médiathèque.

C'est un lieu de vie essentiel dans un village. Il y met la culture à portée de tous, petits et grands.

Nous ferons en sorte que ce lieu vive, qu'il vous satisfasse et qu'il évolue en même temps que vous.

N'hésitez pas à venir le faire vivre, à nous donner vos avis, nous sommes et resterons à l'écoute.

Renouvellement des contrats de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement collectif

La Commune d'Artigues gère en délégation ses services de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif. Les contrats correspondants arriveront à échéance le 30 juin 2019.

Dans la perspective de l'exercice des compétences eau et assainissement par la Communauté de Communes Provence Verdon en 2020 et/ou 2026, les maires des communes du SIANOV ont souhaité faire converger autant que possible les prochains contrats de concession (DSP) passés sur notre territoire pour ces deux services publics.

Les maires d'Artigues, Esparron, Ginasservis, La Verdrière, Rians, Saint-Julien, et Saint-Martin-de-Pallières ont décidé de conclure en 2019, un seul contrat de DSP par commune pour l'eau potable et pour l'assainissement et de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour chaque commune.

Ils ont donc simultanément lancé une consultation sur la base d'un même cahier des charges adapté à chaque commune et dans des délais identiques.

A l'issue des négociations avec les bureaux d'études en lice pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au choix et à la mise en place des modes de gestion de l'eau et l'assainissement collectif, un bureau d'étude a proposé une variante intéressante tant sur le plan administratif que sur le plan financier : la création d'un groupement de commande.

Ainsi, en vue d'obtenir un meilleur prix et une harmonisation de la qualité du service entre les communes, le bureau d'étude GETUDES Consultants Méditerranée a été retenu en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage et un groupement de commande entre les sept communes a été constitué.

Publication du marché : début décembre

Règlementation

Règlementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le Var

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var									
Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)									
DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT			TOLÉRÉ		
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis et à moins de 200 m de ces espaces	Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
			1/01 31/01	1/02 31/03	1/04 31/05	1/06 30/09	1/10 31/12		
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :	POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i>	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) <i>sauf si 2</i>	POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i>	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i>	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h 	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
		Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)		POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i>	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i>			
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice		POSSIBLE <i>sauf si 1</i>		POSSIBLE <i>sauf si 1</i>			
➤ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition. ➤ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur. ➤ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention. POSSIBLE <i>sauf si 1 ou 2</i> et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant. 1- Vent supérieur à 40 km/h 2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org) Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr									

Le débroussaillage est obligatoire

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré chaque année avant la saison estivale et en tout état de cause au plus tard le 15 juin (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2011).

Le risque incendie feu de forêts / accès aux massifs forestiers

Pour informer les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers du Var, la préfecture publie quotidiennement, pendant la période du 21 juin au 30 septembre, une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif permettant de réglementer :

- la pénétration dans les massifs forestiers
- la circulation
- le stationnement sur certaines voies les desservant.

En effet, les restrictions de passage et de stationnement dans les terrains boisés, hors des voies ouvertes à la circulation publique, constituent, avec l'obligation de débroussaillage et l'interdiction d'emploi du feu, une des mesures essentielles de la politique de prévention contre les incendies de forêts.

Diplôme du Brevet des Collèges

Samedi 24 novembre 2018, les anciens élèves du collège Yves Montand à Vinon sur Verdon, ont reçu leur **diplôme du Brevet des Collèges**.

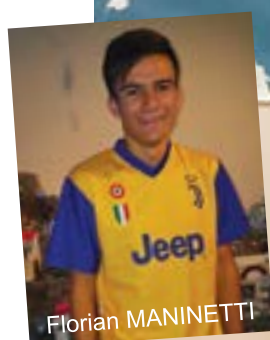
Madame la Principale, Michèle CHEVALIER, était particulièrement fière de rappeler que cette session 2017/2018 était un très « bon cru » en matière de résultats.

En effet, une évolution positive est constatée et mise en avant. Sur les 128 élèves qui se sont présentés aux épreuves, **84 mentions sont attribuées** (69.4 % des candidats, dont 37 mentions « Très Bien » (30.6 % des candidats).

Un progrès par rapport à juin 2017, (82.86% soit - 7.24 % par rapport à la moyenne académique), vs. juin 2018 : **88.6 %, soit + 1 % par rapport à la moyenne académique.**

Sur notre commune, nous félicitons 5 de nos jeunes Artiguais qui ont su mettre en avant leur implication et leur travail, récompensés pour la plupart par des mentions :

- **Mélissa BINI**
- **Jarod CAVARETTO** (mention « Très bien »)
- **Charline COURTAUX** (mention « Très bien »)
- **Florian MANINETTI** (mention « Bien »)
- **Clément METZ** (mention « Très bien »)



De gauche à droite : Clément METZ, Charline COURTAUX, Mélissa BINI, Jarod CAVARETTO

Baccalauréat 2018

5 jeunes Artiguais ont reçu la distinction de « bachelier » en Juin 2018, en obtenant leur baccalauréat, dans différentes filières.

Et les Lauréats sont ...

- **Lucas BERTOUX** : Baccalauréat A.M.A.C.V (mention « bien »)
- **Brayan BINI** : Baccalauréat ELEC
- **Lucie BLASQUEZ** : Baccalauréat S
- **Théo JUCHNIEWICZ** : Baccalauréat M.E.I
- **Eva KAMINISKY** : Baccalauréat ES



La Municipalité adresse ses félicitations aux heureux diplômés !

Communauté de communes Provence Verdon

Permanences services CCPV

- Permanence de l'**Architecte des bâtiments de France** (ABF) une fois par mois (le mercredi) au siège de la Communauté de communes à Varages sur rendez-vous auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50.

- Permanence de l'**Architecte Conseiller du CAUE** au siège de la Communauté de communes à Varages sur rendez-vous auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50 le 1^{er} mercredi du mois.

- Permanence **Espace Info Energie** le premier mercredi du mois, de 9H à 12H, au siège de la Communauté de communes à Varages sur rdv auprès du service urbanisme de la CCPV au 04 94 59 18 50.

Conseils techniques, règlementaires et financiers pour améliorer et concevoir votre habitation en maîtrisant votre consommation énergétique.



Cartographie interactive de notre commune

Cette carte vous permet, en quelques clics, d'identifier une parcelle cadastrale, d'afficher les zones des POS et PLU, de consulter les règlements d'urbanisme, de visualiser les servitudes d'utilité publique...

Informations pratiques :

- La molette de votre souris, les outils de zoom et la barre de recherche permettent de trouver une parcelle cadastrale.
- L'onglet « Thèmes » permet de naviguer entre les différentes couches d'informations disponibles.
- Le bouton « Infobulle » permet de cliquer sur un élément précis et d'obtenir toutes les informations.

Vie associative - soutien

La Communauté de communes Provence Verdon renouvelle en 2018 le partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (FOL) du Var.

Elle propose ainsi aux associations du territoire subventionnées ou non par la Communauté de communes :

* **une permanence mensuelle gratuite** dans les locaux de la Maison de services au public à Barjols le 4^e mercredi matin de chaque mois sur rendez-vous au 04 94 77 10 08.

Un animateur est à votre écoute pour vous apporter aide et conseils dans vos démarches associatives et vos projets.

* **des demi-journées de formation gratuites**, sur inscription à l'adresse tourisme@provence-verdon.fr. Le nombre de places étant limité, la participation est restreinte à une personne par association (deux sont possibles en fonction des places restantes).

Plus d'infos. sur www.provenceverdon.fr

disponibles (carte d'identité d'une parcelle, liens vers les règlements des POS et PLU, nom des servitudes, etc.).

RDV sur le site de la Communauté de Communes www.provenceverdon.fr



Garde d'enfants

Crèches - Assistantes maternelles

- Il existe actuellement six crèches intercommunales (ouvertes à tous les habitants de notre territoire) à Barjols, Seillons-Source- d'Argens, Brue-Auriac, Saint-Julien, Rians, et Tavernes. Elles accueillent en priorité les enfants de moins de 4 ans, de manière régulière ou occasionnelle.

- Les assistantes maternelles (Plus d'une vingtaines sur notre territoire) assurent la garde à leur domicile d'un ou plusieurs enfants. Elles sont agréées par les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Département du Var.

Plus d'infos. sur le site de la mairie ou de la CCPV
<http://www.provenceverdon.fr>



Arbre de Noël des petits Artiguais

L'arbre de Noël des «petits Artiguais», offert par la municipalité et le comité des fêtes, a eu lieu le dimanche 9 décembre dernier, à la salle polyvalente Maurice Janetti pour les 34 enfants (de 0 à 10 ans) de la commune.

Le Père-Noël a procédé à la distribution des cadeaux et du goûter à l'issue du spectacle proposé par la troupe de «Watsü Sound» articulé autour de poèmes musicaux. Un après-midi riche en découverte !



Arbre de Noël Décembre 2017

Transport scolaire 2018/2019

Suite aux transferts de compétences (Loi NOTRe), la Région PACA organise le transport scolaire sur son territoire en lieu et place des 6 Départements avec l'obligation d'une égalité de traitement entre tous les usagers.

Jusqu'en 2017, tous les tarifs étaient différents et plus de 75% des familles inscrites payaient un montant supérieur à 110€/an. Pour respecter l'égalité d'accès au service public, il était nécessaire d'harmoniser ces tarifs. La Région a donc voté un tarif unique permettant le maintien et le développement d'un service public de transport scolaire correspondant aux besoins de tous les territoires.

La Région a recherché un juste équilibre entre la participation de la famille et le coût de transport d'un élève pour la collectivité qui s'élève en moyenne à 1 000 €.

Dans un souci de justice sociale, la Région a instauré une tarification spécifique à 10 €/an pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700€/mois.

Cette année, la municipalité a **pris en charge 50 % du coût de la participation individuelle des familles** aux transports scolaires fixée par le Conseil Régional PACA, à l'exception du tarif solidaire à 10€/an.

Sur notre commune, **26 collégiens et lycéens** empruntent le réseau Var-Lib pour se rendre à :

- Aix-en-Provence (2)
- Brignoles (1)
- Lorgues (1)
- Manosque (3)
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (7)
- Vinon-sur-Verdon (12)

En cas de perte ou de détérioration du titre de transport, un duplicata payant peut être édité. Chèque de 10 € libellé à l'ordre : Régie Régionale Gare routière de Toulon à adresser à : Gare routière de Toulon - Service des cartes - Boulevard Tessé - 83 000 TOULON



Festiv'Arts & Animations Jeunes Été 2018

Grâce à une équipe motivée et dévouée et le soutien de ses partenaires, le Service jeunesse intercommunal a multiplié en 2018 les projets éducatifs envers les jeunes âgés de 11 à 17 ans du territoire.

Quelques chiffres sur l'été ...

- 6 semaines d'activités
- 163 jeunes inscrits
- 26 sorties culturelles, sportives, artistiques réalisées
- 448 participations aux activités
- 1 minicamp avec option baptême de plongée ou pédalo
- 1 bivouac survie

... Sans oublier le pourquoi de tout cela !

- Développer la citoyenneté et l'engagement des jeunes
- Favoriser le vivre ensemble et l'épanouissement de chacun
- Amener les jeunes à être acteur de leur territoire
- Permettre aux jeunes de découvrir leur territoire et d'autres environnements

La sixième édition du Festiv'Arts s'est tenue le Samedi 7 juillet, à Varages dans une ambiance toujours aussi chaleureuse. Les jeunes de la CCPV ont offert un spectacle musical et théâtral de qualité qui a su ravir un public venu en nombre !

L'Ecole coopérative des Pallières - Le SIVU

Deux nouvelles enseignantes ont intégré l'équipe de l'école Coopérative des Pallières pour la rentrée 2018 : Mme KEHRES Emilie, affectée sur l'école à titre définitif en CE, et Mme RAISOIR Gwenaëlle, affectée à titre provisoire en CM.

Les effectifs pour cette nouvelle année scolaire 2018-2019 sont de 78 élèves, répartis comme suit :

PS-CP 17 : 6 PS et 11 CP

MS-GS 18 : 8 MS et 10 GS

CE 18 : 8 CE1 et 10 CE2

CM 25 : 11 CM1 et 14 CM2

Les enfants ont cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H30

Le SIVU :

Il réunit les communes d'Artigues, Esparron de Pallières et St Martin de Pallières.

« Son objet est notamment la gestion et le développement des écoles maternelles et primaires regroupant les élèves des 3 communes sus-nommées. »

Il a la charge des services périscolaires tels que la garderie du matin et du soir, la restauration du midi, ainsi que les inscriptions aux transports scolaires de l'école.

Toute nouvelle inscription auprès de l'école doit se faire au préalable en prenant contact avec le SIVU (04 94 72 80 45)



Voeux du Maire - Samedi 21 Janvier 2018



Fête Fleur des Marronniers - (Bénédiction par le Mariusz Piecyk) Mardi 1^{er} Mai 2018



Repas des Aînés au restaurant La Bergerie à Ginasservis - Samedi 21 Janvier 2018

Marché Nocturne

Vendredi 6 juillet, Artigues était aux couleurs de l'été avec la 2^e édition de la fête du village : le marché nocturne qui réunissait des exposants locaux (artisans, producteurs et commerçants) a su ravir les visiteurs venus en nombre. La soirée s'est prolongée avec le spectacle des danseuses de l'association «Jeun's Moov Artigues» (menées d'une main de maître par leur professeur Marina ARRI-GHI) qui ont proposé un spectacle de qualité, empli de gaieté et d'émotion»



Fête de la Sainte Foy

«La pluie n'a pas eu raison de la traditionnelle fête de la Sainte Foy, samedi 27 octobre dernier. La Sainte patronne du village, Vierge et Martyre, née en 290 fut dénoncée par son Père pour s'être déclarée Chrétienne, puis a subi l'épreuve du lit d'airain pour être brûlée, mais la pluie éteignit le feu. Elle fut décapitée ... Après avoir rappelé l'histoire de Sainte Foy lors de la messe qu'il a donné en l'église du village, le Père Mariusz Piecyk et l'assemblée se sont retrouvés autour du verre de l'amitié».

Jeun's Moov Artigues



Une année riche en émotions avec l'équipe de nos danseuses de Jeun's Moov Artigues. L'année des «premiers pas sur scène» qui ont vu leurs prémisses lors du Printemps de la danse à Jouques le 14 Avril.. Une très jolie représentation qui ouvrait le pas au spectacle de fin d'année qui s'est tenu lors de la fête d'Artigues le 6 juillet. Bravo les filles pour votre travail, votre bonne humeur et votre complicité !

- 16 décembre 2017 : 1e loto de Jeun's Moov qui a rencontré un franc succès. Merci à tous les participants !

- Le Carnaval s'est tenu le 24 Mars, sur la

place du village où les enfants étaient accueillis par les personnages de Disney qui leur ont proposé des jeux et un goûter. L'association avait, pour l'occasion loué un château gonflable pour le plus grand plaisir des enfants.

- 30 Octobre : Séance cinéma sur le thème d'Halloween avec la diffusion de 2 films «Hôtel Transylvanie» et «Destination Finale» qui ont conquis petits et grands.

- 31 Octobre : Soirée d'Halloween à la salle polyvalente. Dans la joie et la bonne humeur, la convivialité était le moteur de cette soirée haute en couleurs ! La pluie étant au RDV le défilé n'a pu avoir lieu. Nous nous excusons auprès de tous les Artiguais qui avaient prévu des bonbons pour nos chères petites têtes blondes. A l'année prochaine !

Joyeuses fêtes de fin d'année !



Spectacle de Fin d'année Artigues - 6 Juillet 2018



«Printemps de la danse» à Jouques - 14 Avril 2018



Spectacle de Fin d'année Artigues - 6 Juillet 2018



Loto Artigues - 16 décembre 2017



Séance cinéma Halloween - 30 octobre 2018

Association Artiguaise

Pour ne pas changer les bonnes habitudes, nous vous rappelons les manifestations organisées cette année, pour le plus grand plaisir de tous.

13 février : Assemblée générale suivie d'un goûter offert.

23 juin : Fête de la Saint-Jean avec repas préparé par Albert Gradian traiteur à Vinon sur Verdon, et animation musicale faite par le chanteur Marvin Lefort de Rians.

14 juillet : Repas « à la bonne franquette » toujours préparé par les membres du bureau.

15 décembre : Loto suivi d'un goûter offert.

Grand merci à tous ceux qui par leurs lots offerts, ont contribué à sa réussite.

Notre club de Lecture a toujours autant de succès. Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année, et nous vous présentons nos vœux pour l'année à venir. l'Assemblée Générale 2019 aura lieu le 19 janvier,



Association Syndicale des propriétaires chasseurs Artiguais (A.S.P.C.A)

A Artigues la chasse est une passion de famille et d'un groupe d'amis qui pratique ce sport depuis que la chasse a vu le jour en France. C'est une équipe d'amis passionnés de chasse au petit et grand gibier.

Autrefois, c'était la chasse au petit gibier. On chassait pour le plaisir. L'ouverture était l'occasion de réunir toute la famille et les amis autour d'un bon repas, civet de lapin, perdrix rôties accompagnées de bon vin fabriqué maison... A la fermeture du gibier sédentaire, la traditionnelle chasse aux grives et bécasses permettait de façonner de délicieuses brochettes pour le repas du midi qui se terminait par une bonne poêlée de châtaignes grillées arrosée par la traditionnelle « piquette ». Aujourd'hui tout a changé. Les sangliers ont remplacé les lapins et les lâchers de faisans et perdrix ont remplacé en partie notre petit gibier. La chasse au sanglier est une organisation obligatoire qui impose carnet de battue, chef de battue, chef de ligne...



Marvin Lefort

Les cultures de maïs, tournesols, vignes, melons ... favorisent la prolifération des sangliers qui causent des dégâts aux récoltes et nous obligent à les réguler. A ce jour les traditions se perdent; les jeunes ne sont plus attirés par la chasse comme avant. Les anciens ont beaucoup plus de travail pour tous les travaux d'entretien des sentiers, miradors, pistes, abreuvoirs, clôtures ...

Mais une excellente convivialité règne au sein de notre association et nous profitons après ces quelques lignes, pour adresser nos plus vifs remerciements à toutes les personnes qui, grâce à leurs appels téléphoniques nous permettent de récupérer nos chiens, sans oublier tous les propriétaires qui nous permettent de chasser sur leurs terres.

Tous les membres de l'A.S.P.C.A. vous souhaitent de très joyeuses fêtes de fin d'année !



Verdon Auto Rétro

2018 fut l'année de transition. Après bien des années, le bureau de notre association a changé. Remercions encore une fois René et son équipe pour le travail accompli.

Sorties, visites, expositions ont jalonné cette année. Près de 500 km ont été parcourus à travers le Var au cours des 4 sorties proposées.

Les excursions de Saint Martin de Pallières et sa cathédrale sous terrain, du Lac de Sainte-Croix et de Lourmarin nous ont permis une fois encore de découvrir les merveilleux paysages de notre belle région.

Une quarantaine de personnes passionnées et une grande diversité de véhicules anciens (**2Cv, 205 GTi, Clio Williams, R8, Simca, Bmw, R19, 304, 4Cv** et bien d'autres de tout âge et de tout état) composent notre association.

L'année 2019 commencera par notre assemblée générale. Venez nombreux pour découvrir notre association.

Olivier SIMON
Président de l'association Verdon Auto Retro



Les Soirées Littéraires d'Artigues

Soirée littéraire du 16 novembre 2018



*Maison des associations
Artigues*



Pour la quatrième saison consécutive, les Soirées littéraires d'Artigues se sont poursuivies dans la Maison des Associations, à Artigues.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette belle continuité qui nous permet de nous réunir mensuellement dans le goût des lettres et de la convivialité. Quelque soit l'ouvrage au programme, nous nous voulons aussi éclectiques et ouverts que possible : le « j'ai aimé » ou « j'ai détesté » est sans cesse dépassé au profit de

nombreux échanges sur les questions les plus variées du temps, du monde et de la civilisation ... tant les choses sont spontanées, inattendues, et par là plus attrayantes encore...

La Médiathèque des Pallières est régulièrement informée de nos soirées et la participation de ses adhérents ou sympathisants donnerait à n'en point douter un habillage des plus concrets à cette belle initiative des Pallières.



N'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez toujours les bienvenu(e)s.

Les professionnels d'Artigues

ACCOLADE COMMUNICATION

Infographiste PAO
METZ Nathalie
126 Montée des cigales - le grand hubac
06 87 56 43 39
contact@accolade-communication.com
www.accolade-communication.com

Centre de Sophrologie

«De la reliance à l'autonomie»
Sophrologue D.E
Séance individuelle, en groupe, ou à domicile
MARTINEZ ALARY Sabine
25 Montée des cigales - Le grand hubac
06 63 79 05 72

CBM

Développeur web - Référencement
METZ Daniel
le grand hubac
06 78 60 93 20 - metz.daniel@gmail.com

CDCP AUTO ENTREPRENEUR

Carrosserie, Peinture
Campagne la Vignette - Chemin du petit Adrets
06 52 93 05 65 - freddavartigues@hotmail.fr
 CDCP carrosserie peinture

H 2 EAUX

Entreprise de maçonnerie
J.P CYMES
205 Montée des Cigales
83560 ARTIGUES
06 62 31 63 49 - h2eaux.pmr@free.fr

LA RONDE DES FLEURS

Fleuriste, sur commande
RAPASTELLI Martine
Le grand hubac
04.94.72.53.97

LE PASSE TANT

Chambres et table d'hôtes - Piscine chauffée
Josiane MOUTON
435 chemin de la chenaie
06 87 49 83 36 - josiane.mouton7@orange.fr

MANU SERVICES

Jardinage, Nettoyage
MARTINEZ Manuel
25 Montée des cigales - Le grand hubac
06 16 97 37 51 - Fax 04 94 04 79 51

DAVID ABELLAN

Maçonnerie générale, Carrelage, Rénovation
Montée des cigales - Le grand Hubac
06 58 86 91 09 - david.abellan@orange.fr

Yannick MARTEL

Educateur Canin & Agent Cynophile
Moniteur diplômé, 15 ans d'expérience
Montée des cigales - le grand Hubac
06 32 42 51 24 - martelyannick83@gmail.com

Numéros Utiles

GENDARMERIE de Rians :

Tél. 04 94 80 30 34

SAMU : 15

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17 ou 112

CENTRE ANTI-POISON : 04 91 75 25 25

HOPITAL DE BRIGNOLES : 04 94 72 66 00

HOPITAL DE MANOSQUE : 04 92 73 42 00

HOPITAL D'AIX : 04 42 33 50 00

POMPES FUNEBRES CRISTAL (Rians) :

04 94 04 80 80

TAXI DAVIN (Rians) : 04 94 80 51 98

06 73 36 28 40

PERCEPTION BARJOLS : 04 94 77 06 06

CENTRE DE SOLIDARITÉ (Rians) :

RDV assistante sociale : 04 83 95 19 70

PHARMACIE DU GINKGO (Rians) :

04 94 80 30 44

PHARMACIE DE GARDE : 32.37

MÉDECINS (Rians) :

Dct Debonnecorse 04 94 80 18 19

Dct Saby 04 94 80 31 56

Dct

INFIRMIERS :

Cabinet Infirmiers (Rians) 04 94 69 03 58

KINESITHERAPEUTE :

Cabinet du mont Major (Rians) 04 94 80 50 14

TRAITEUR, PORTAGE DE REPAS :

Provence Délices (Rians) 06 06 77 10 70